

Distr. générale 17 février 2023 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2442/2014*.**

Communication soumise par: S. S.

 $Victime(s) \ pr\'esum\'ee(s)$: L'auteur(e)

État partie : Canada

Date de la communication : 15 juillet 2014 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers Sri Lanka

Le 25 mars 2021, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2442/2014, l'auteur(e) ayant obtenu l'asile dans l'État partie et ne risquant plus d'être renvoyé(e) à Sri Lanka.

^{**} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Mahjoub El Haiba, Furuya Shuichi, Carlos Gómez Martínez, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok, Kobauyah Tchamdja Kpatcha, Hélène Tigroudja, Imeru Tamerat Yigezu et Gentian Zyberi.



^{*} Adoptée par le Comité à sa 131^e session (1^{er}-26 mars 2021).